

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
17 février 2009
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 13 février 2009, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
du Costa Rica auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le récapitulatif des travaux du Conseil de sécurité sous la présidence du Costa Rica, au mois de novembre 2008 (voir annexe), établi sous ma responsabilité à l'issue de consultations avec d'autres membres du Conseil. Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Costa Rica
(*Signé*) Jorge Urbina



**Annexe à la lettre datée du 13 février 2009
adressée au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent du Costa Rica
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Récapitulatif des travaux du Conseil de sécurité
sous la présidence du Costa Rica (novembre 2008)**

Introduction

Sous la présidence du Costa Rica, le Conseil de sécurité a traité un large éventail de questions régionales portant notamment sur la Bosnie-Herzégovine, la Guinée-Bissau, l'Iraq, le Kosovo, le Liban, le Moyen-Orient, le Népal, la République démocratique du Congo, la Somalie et le Soudan. Le Conseil et l'Assemblée générale ont tenu une séance conjointe aux fins de l'élection de cinq juges de la Cour internationale de Justice. Le Conseil a reçu le rapport coordonné de ses trois organes subsidiaires chargés de la lutte antiterroriste et organisé un débat public sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales et le renforcement de la sécurité collective grâce à la réglementation et à la réduction générales des armements.

Le Président du Conseil de sécurité a présenté, au nom des membres du Conseil, le rapport annuel de ce dernier à l'Assemblée générale et fait une déclaration à cette occasion. Il est également intervenu lors de la réunion solennelle organisée pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

En novembre, le Conseil a tenu 16 réunions officielles et, en raison de la nature sensible de certaines des questions abordées, a organisé et tenu 9 consultations plénières et tenu une réunion privée avec les pays fournissant des contingents à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC).

Le Conseil a adopté trois résolutions (concernant la MONUC, la Somalie et la Force de maintien de la paix de l'Union européenne/Bosnie-Herzégovine) et publié trois déclarations du Président (concernant la Côte d'Ivoire, le renforcement de la sécurité collective grâce à la réglementation et à la réduction générale des armements et le Kosovo). Le Président a donné lecture à la presse de quatre déclarations [deux sur la Guinée-Bissau, une sur la Somalie et la dernière sur les attentats terroristes commis à Mumbai (Inde)].

Afrique

Côte d'Ivoire

Le 7 novembre, le Conseil a publié une déclaration du Président sur la Côte d'Ivoire (S/PRST/2008/42) dans laquelle il se déclarait vivement préoccupé par un éventuel report des élections en Côte d'Ivoire – qui serait le troisième depuis la signature de l'Accord de paix de Ouagadougou – et demandait instamment aux parties en présence dans le pays de trouver un accord sur un nouveau calendrier électoral crédible, permettant de tenir des élections présidentielles avant la fin du

printemps 2009, et de prendre immédiatement les mesures concrètes nécessaires pour que les opérations d'identification et d'enregistrement des électeurs puissent être menées à leur terme.

République démocratique du Congo

Le 11 novembre, lors de consultations plénières tenues en raison de la situation délicate régnant dans le pays, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Alain Le Roy, a rendu compte des événements en République démocratique du Congo. Après avoir notamment décrit en détail les besoins sur le terrain, M. Le Roy a demandé au Conseil d'autoriser des effectifs supplémentaires pour lui permettre de s'acquitter de son mandat.

Le 20 novembre, le Conseil, saisi de la lettre datée du 31 octobre 2008 adressée par le Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité (S/2008/703), a tenu une réunion publique sur la situation en République démocratique du Congo.

Le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1843 (2008), par laquelle il autorisait l'augmentation temporaire des effectifs autorisés du personnel militaire et des unités de police constituées de 2 785 et de 300 éléments respectivement. Agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies et comme recommandé par le Secrétaire général dans sa lettre datée du 12 novembre (S/2008/703), le Conseil a autorisé le déploiement immédiat de ces ressources supplémentaires jusqu'au 31 décembre 2008 et fait part de son intention de reconduire cette autorisation à l'occasion de la prorogation du mandat de la MONUC, soulignant que le maintien des forces supplémentaires dépendrait des conditions de sécurité dans les Kivus.

Le 25 novembre, les représentants des missions permanentes de la Belgique et de la France ont coprésidé une réunion fondée sur la formule Arria consacrée à la situation dans l'est de la République démocratique du Congo. La présidence a été assurée par le Ministre belge des affaires étrangères, Karel de Gucht.

Le 26 novembre, le Conseil a tenu une séance privée avec les pays fournissant des contingents à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) au cours de laquelle, selon le communiqué publié le jour même, le Conseil de sécurité et les pays fournissant des contingents ont entendu un exposé d'Alan Doss, Représentant spécial du Secrétaire général et responsable de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, et les membres du Conseil, M. Doss et les représentants des pays fournissant des contingents ont procédé à un échange de vues.

Le 26 novembre, lors d'une séance publique, le Représentant spécial du Secrétaire général et responsable de la MONUC, Alan Doss, a informé le Conseil que les combats récents avaient occasionné le déplacement de 250 000 personnes de plus dans l'est du pays, pour la deuxième, voire la troisième fois dans le cas de certaines d'entre elles. M. Doss s'est félicité de tous les efforts déployés récemment dans la région au niveau bilatéral pour tenter de résoudre la crise. Il a rappelé qu'un cessez-le-feu avait été imposé et indiqué que plusieurs groupes armés avaient opéré un recul, créant une zone de séparation entre les différentes forces présentes dans la partie sud du Nord-Kivu. Il a informé le Conseil que l'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, Olesegun Obasanjo, devait se rendre de nouveau dans la région à

la fin de la semaine pour s'occuper du problème de la présence constante de groupes armés rwandais et donner suite au communiqué de Nairobi.

Au cours de la séance, le Représentant de la République démocratique du Congo, Atoki Iлека, et le Ministre belge des affaires étrangères et membre du Conseil, Karel de Gucht, ont fait des déclarations dans lesquelles ils priaient instamment le Conseil de faire tout son possible pour trouver une solution à la crise.

Le 26 novembre, en raison de la précarité de la situation sur le terrain, le Conseil a tenu des consultations plénières à l'issue de la séance publique pour dialoguer avec le Représentant spécial du Secrétaire général.

Guinée-Bissau

Le 20 novembre, le Président du Conseil de sécurité a, au nom des membres du Conseil, donné lecture à la presse d'une déclaration dans laquelle il se félicitait que les élections législatives du 16 novembre 2008 en Guinée-Bissau se soient déroulées à la date prévue, sans heurt et dans le calme.

Le 25 novembre, le Président a, au nom des membres du Conseil, donné lecture à la presse d'une déclaration condamnant avec la plus grande fermeté la violente attaque lancée contre la résidence du Président de la Guinée-Bissau, João Bernardo Vieira, le 23 novembre, par des éléments de l'armée et déplorant qu'un incident d'une telle gravité ait pu se produire, après la tenue, sans heurt et dans le calme, des élections du 16 novembre.

Somalie

Le 20 novembre, le Conseil a tenu une séance publique sur la situation en Somalie à l'issue de laquelle il a adopté à l'unanimité la résolution 1844 (2008), qui visait à renforcer l'embargo sur les armes imposé à la Somalie, pays déchiré par la violence, en définissant plus précisément les sanctions applicables aux contrevenants et en élargissant le mandat du Comité chargé de faire respecter l'embargo. Agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte, le Conseil a décidé de geler les avoirs de toute personne et entité se livrant à des activités menaçant le processus de paix et le processus politique ou faisant obstacle à la fourniture de l'aide humanitaire et d'imposer des restrictions à leurs déplacements et d'appliquer ces mesures aux personnes ayant violé l'embargo sur les armes imposé par la résolution 733 (1992) et modifié par des résolutions ultérieures.

À l'issue de la séance, le Président a donné lecture à la presse d'une déclaration sur la Somalie dans laquelle les membres du Conseil encourageaient toutes les parties en présence en Somalie à appliquer intégralement l'Accord de Djibouti et soulignaient la nécessité pour ceux qui n'étaient pas encore partie à cet accord d'y adhérer d'urgence. Tout en insistant sur le fait qu'il convenait de progresser sur la voie d'un processus politique sans exclusive pour améliorer la sécurité et la situation humanitaire, les membres du Conseil se sont déclarés préoccupés par l'aggravation de la situation sur le plan de la sécurité et sur le plan humanitaire ainsi que par la fragilité du processus politique et ont réaffirmé leur volonté de se pencher sur les prochaines mesures à prendre. Ils se sont aussi déclarés préoccupés par le nombre des incidents de piraterie survenus au large de la Somalie.

Le 20 novembre également, le Conseil a tenu un débat au cours duquel il a entendu les exposés du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Haile Menkerios, du Directeur de la Division Afrique II du Département des opérations de maintien de la paix, Raisedon Zenenga, et du Secrétaire général de l'Organisation maritime internationale, Efthimios Mitropoulos, et examiné le rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie (S/2008/709), et notamment les moyens de lutter contre les actes de piraterie perpétrés au large de la Somalie.

Le Conseil a ensuite tenu des consultations plénières pour un échange de vues avec les intervenants.

Soudan

Le 5 novembre, le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Edmond Mulet, a porté à la connaissance du Conseil le rapport le plus récent du Secrétaire général consacré au Soudan (S/2008/662) et les activités menées par la Mission des Nations Unies au Soudan jusqu'au 4 octobre.

Lors de la séance publique, le Sous-Secrétaire général a donné au Conseil des informations sur l'application de l'Accord de paix global au Sud-Soudan et sur la contribution de cet accord à la normalisation de la situation dans la région et au retour des personnes déplacées. Il a cependant ajouté que les parties, avec l'aide de la communauté internationale, avaient encore beaucoup à faire pour assurer la stabilité durable de la région.

Des consultations plénières ont été tenues à l'issue de la séance publique et les membres du Conseil ont dialogué avec le Sous-Secrétaire général.

Asie

Mission du Conseil de sécurité en Afghanistan

Les membres du Conseil ont effectué une mission en Afghanistan du 22 au 28 novembre.

Iraq

Le 14 novembre, le Conseil a tenu un débat au cours duquel il a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq, Staffan de Mistura. M. de Mistura a dit aux membres du Conseil que les Iraquiens devaient continuer à tirer parti d'une baisse sensible de la violence en Iraq depuis le début de 2008 pour consolider la stabilité à long terme du pays, qu'il convenait de féliciter le Gouvernement iraquien des progrès accomplis et que l'Iraq serait appelé à fournir des services, donner des garanties de sécurité, créer les conditions nécessaires à la tenue d'élections libres et justes, mettre en place des institutions indépendantes et fiables et résoudre les tensions régnant entre les différentes communautés du pays.

Le Représentant spécial du Secrétaire général a présenté le rapport du Secrétaire général (S/2008/688) et indiqué qu'au cours des derniers mois la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq avait axé ses efforts sur les activités visant à appuyer les préparatifs des élections, jeter les bases d'un règlement du différend sur les frontières intérieures, renforcer les stratégies de développement

national et faciliter l'établissement d'un partenariat entre l'Iraq, les pays voisins de l'Iraq et la communauté internationale.

Le Conseil a également entendu la déclaration du représentant des États-Unis au nom de la Force multinationale et la déclaration du représentant de l'Iraq.

Situation au Moyen-Orient, y compris la question de la Palestine

Le 25 novembre, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, B. Lynn Pascoe, sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question de la Palestine. Il a noté que l'engagement pris à Annapolis par Israël et les Palestiniens de parvenir à un accord d'ici à la fin de l'année ne pourra vraisemblablement pas être respecté et a déplacé ce fait. Il s'est en revanche félicité que les parties aient affirmé avoir entamé des négociations directes, durables et soutenues.

En raison du caractère délicat de la question, le Conseil a tenu des consultations plénières à l'issue de la séance au cours desquelles les membres du Conseil ont pu dialoguer avec le Secrétaire général adjoint.

Liban

Le 26 novembre, lors de consultations plénières sur le Liban, le Conseil a entendu un exposé du Coordonnateur spécial du Secrétaire général, Michael Williams, et examiné le rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur l'application de la résolution 1701 (2006).

Népal

Le 7 novembre, le Conseil a tenu un débat suivi de consultations afin d'examiner le rapport du Secrétaire général sur la demande que le Népal a faite à l'ONU d'appuyer son processus de paix (S/2008/670). Le rapport a indiqué que s'il convenait de se féliciter de la volonté des parties népalaises de consolider la démocratie, les retards dans la formation du Gouvernement, bien que compréhensibles, ne permettaient pas d'annoncer que l'on s'acheminait comme on l'espérait vers l'achèvement des activités de la Mission politique spéciale des Nations Unies au Népal (MINUNEP) à l'expiration du mandat en cours, à la fin de janvier 2009, ainsi que l'avait demandé le Conseil.

Le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Népal, Ian Martin, a fait un exposé au Conseil sur les progrès selon lui remarquables réalisés par le peuple népalais sur la voie de la paix et de la démocratie, sur l'assistance soutenue apportée par la MINUNEP et sur l'appui durable que l'on attendait de la communauté internationale. Il a ajouté que le mandat de la Mission devrait peut-être être prorogé au-delà du 23 janvier 2009.

Europe

Bosnie-Herzégovine

Le 20 novembre, le Conseil a tenu une séance publique sur la Bosnie-Herzégovine et a adopté la résolution 1845 (2008), dans laquelle il autorisait la

prorogation pour un an, jusqu'au 21 novembre 2009, de la Force européenne de stabilisation (EUFOR) afin qu'elle continue de garantir le respect de l'Accord de paix de Dayton, qui avait mis fin aux combats dans ce pays en 1995.

Kosovo

Le 26 novembre, le Conseil a tenu un débat consacré à l'application de sa résolution 1244 (1999) et examiné sur le rapport du Secrétaire général (S/2008/692) qui traite des activités de la Mission des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et de l'évolution de la situation entre le 26 juin et le 31 octobre 2008.

Le Représentant spécial du Secrétaire général et responsable de la MINUK, Lamberto Zannier, a fait un exposé à l'intention du Conseil sur la situation générale au Kosovo. Il a déclaré que la situation demeurait calme et stable mais que la période de transition politique ayant suivi la déclaration d'indépendance du Kosovo le 17 février se révélait plus complexe que ne s'y étaient attendus un grand nombre d'observateurs.

Le Conseil a entendu la déclaration du Ministre serbe des affaires étrangères, Vuk Jeremić, et celle de Skender Hyseni, au nom du Kosovo.

Le Conseil a publié une déclaration du Président (S/PRST/2008/44) dans laquelle il a accueilli avec satisfaction le rapport et, prenant en compte les positions de Belgrade et Pristina sur ce rapport, qui avaient été exprimées dans leurs déclarations respectives, il se félicitait de leur intention de coopérer avec la communauté internationale.

Paix et sécurité internationales

Débat public sur le renforcement de la sécurité collective et de la réglementation des armements

Le 19 novembre, le Conseil, saisi de la lettre datée du 10 novembre 2008 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Costa Rica auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2008/697), a tenu un débat public sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales et le renforcement de la sécurité collective grâce à la réglementation et à la réduction générales des armements.

La séance a été présidée par le Président du Costa Rica et prix Nobel de la paix, Óscar Arias Sánchez. Celui-ci a expliqué que sa délégation avait organisé ce débat pour examiner l'Article 26 de la Charte des Nations Unies, en vertu duquel le Conseil de sécurité est chargé de promouvoir la paix et la sécurité en faisant en sorte que le minimum de ressources soit consacré aux armements et en établissant un système de réglementation de ces derniers. Il a souligné qu'il était temps de reconnaître que le gaspillage des ressources consacrées aux armements était directement responsable de l'insuffisance des ressources consacrées au développement.

Le Conseil a entendu le Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, Sergio Duarte. M. Duarte, qui a donné lecture d'une déclaration du Secrétaire général dans laquelle celui-ci affirmait que le renforcement de la sécurité collective était susceptible de renforcer la confiance entre les États et de faciliter la conclusion

d'accords et la coopération dans d'autres domaines, en rassemblant les pays au sein d'un réseau d'intérêts partagés, promouvant la compréhension et le soutien mutuel.

Parmi les 14 autres membres du Conseil ayant fait une déclaration, le Vice-Président et Ministre panaméen des affaires étrangères, Samuel Lewis Navarro, a déclaré que l'un des principaux problèmes en matière de sécurité internationale était la poursuite du commerce illicite d'armes légères et de petit calibre qui alimentait les conflits et aggravait les problèmes sociaux.

D'autres délégations ont notamment souligné la relation complexe et parfois non linéaire qui existe entre désarmement et développement.

Les participants se sont félicités de l'approbation par la première Commission de l'Assemblée générale d'un projet de résolution intitulé : « Vers un traité sur le commerce des armes : établissement de normes internationales communes pour l'importation, l'exportation et le transfert d'armes classiques ».

Le Conseil a publié une déclaration du Président (S/PRST/2008/43), dans laquelle ce dernier indiquait que le recours à la réglementation et à la réduction des armements et des forces armées était l'une des mesures les plus importantes pour promouvoir la paix et la sécurité internationales en détournant le moins possible les ressources économiques et humaines du monde; reconnaissait que le développement, la paix et la sécurité et les droits de l'homme étaient interdépendants et se renforçaient mutuellement; soulignait l'importance vitale d'un système multilatéral efficace pour mieux affronter les menaces et difficultés auxquelles le monde doit faire face et réaffirmait que la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité en vertu du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies pouvait améliorer la sécurité collective.

Rapports coordonnés des Présidents des comités contre le terrorisme

Le 12 novembre, le Conseil de sécurité a tenu un débat au cours duquel il a entendu les exposés des Présidents de ses trois organes subsidiaires chargés de la lutte contre le terrorisme, à savoir le Comité créé par la résolution 1267 (1999), présidé par l'Ambassadeur Jan Grauls (Belgique), le Comité créé par la résolution 1373 (2001), présidé par l'Ambassadeur Neven Jurica (Croatie), et le Comité créé par la résolution 1540 (2004), présidé par l'Ambassadeur Jorge Urbina (Costa Rica). Conformément aux résolutions 1805 (2008), 1810 (2008) et 1822 (2008), les comités ont présenté leur rapport, couvrant les travaux qu'ils avaient menés au cours des six derniers mois.

Questions diverses

Cour internationale de Justice

Le 6 novembre, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont tenu une séance conjointe et une séance distincte au cours desquelles ils ont réélu deux juges dont le mandat était arrivé à terme et nommé trois nouveaux juges à la Cour internationale de Justice.

Les cinq juges élus venaient du Brésil (Antônio Augusto Cançado Trindade), de la France (Ronny Abraham), de la Jordanie (Awn Shawkat Al-Khasawneh), de la Somalie (Abdulqawi Ahmed Yusuf) et du Royaume-Uni (Christopher Greenwood).

Rapport annuel du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale

Le 18 novembre, avec l'accord préalable des autres membres du Conseil, le Président a présenté à l'Assemblée générale le rapport annuel du Conseil de sécurité pour la période allant du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008 (A/63/2).

Au nom de tous les membres du Conseil de sécurité, le Président a déclaré que le rapport annuel témoignait de la diversité des questions examinées pendant la période considérée, au cours de laquelle, le Conseil avait tenu 219 séances officielles (dont 191 séances publiques), 18 séances avec les pays fournissant des contingents et 177 consultations plénières.

Le Président a également souligné que pendant la période considérée, le Conseil avait adopté 58 résolutions et publié 50 déclarations du Président.

Déclaration prononcée lors de la séance solennelle tenue à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien

Le 24 novembre, le Président a prononcé une déclaration au nom des membres du Conseil lors de la séance solennelle tenue à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien dans laquelle il a affirmé que la communauté internationale était témoin des nombreuses initiatives et efforts constructifs menés dans la région et au-delà par les intervenants concernés et que les membres du Conseil espéraient que ces efforts permettraient de parvenir à une paix juste et durable au Moyen-Orient. Même si certains progrès avaient été accomplis au cours des 12 mois écoulés depuis la Conférence d'Annapolis grâce à la reprise des négociations bilatérales directes, la situation sur le terrain demeurait fort préoccupante. Le Président du Conseil a notamment souligné que, pour progresser, les parties devaient éviter d'agir d'une manière qui minait la confiance et risquait de porter préjudice aux résultats des négociations.

Menaces que les actes terroristes font peser sur la paix et la sécurité internationales

Le 27 novembre, le Président a fait distribuer au nom des membres du Conseil un communiqué de presse condamnant les attentats terroristes commis à Mumbai (Inde) le 26 novembre, y compris les prises d'otages, qui avaient fait un grand nombre de victimes et de blessés.

Les membres du Conseil de sécurité ont exprimé leurs condoléances aux familles des victimes ainsi qu'au peuple et au Gouvernement indiens.